Entrée dans la vie et mutations de la jeunesse

Youcef Boudjémaï

Directeur des Missions Transversales à la Sauvegarde du Nord, président de l'Association Recherche Formation gérant l'École Européenne Supérieure en travail social du Nord Pas-de-Calais, et membre du comité de rédaction de la revue *Les Nouvelles d'Archimède* de l'Espace Culture - Université Lille 1

Dans les sociétés traditionnelles, le passage de la jeunesse à l'état adulte est caractérisé par des processus de transmission. Chaque génération transmet aux autres des systèmes de représentations, de croyances et de savoirs, mais aussi des dispositions sociales et des systèmes de comportements. Le présent texte n'a pas pour objet premier le champ des transmissions, il vise davantage à souligner les évolutions historiques qui ont entouré les modèles d'entrée dans la vie adulte. Dans les sociétés traditionnelles, cette entrée possédait le sens d'une obligation sociale. Au cours de ces derniers siècles, le désir de devenir adulte a été façonné par l'émergence de nouveaux âges de la vie, résultant des mutations des sociétés occidentales. La redéfinition de ces âges de la vie autour des savoirs qui les ont institués a fini par dessiner un cadre de représentation lié à la modernité de l'enfant et de l'adolescent. Si l'entrée dans l'âge adulte a longtemps été rythmée par des étapes distinctes et continues, désormais elle semble dépendre de la manière dont chacun s'y emploie. Par ailleurs, hier les modes d'entrée dans la vie adulte permettaient au corps social de remplir son rôle de contenant, de protecteur des pulsions qui habitaient la jeunesse, en évitant que chacun ne soit laissé seul avec sa violence. Aujourd'hui, tout semble brouillé. Auparavant, les jeunes accédaient plus directement au monde des adultes en passant par différents rites symboliques sociaux (communion, conscription...). Ces rites de passage « sociaux », qui permettaient une cohésion sociale pour l'ensemble d'une classe d'âge, ont reculé, laissant place, désormais, à des rites de plus en plus individualisés. Par ailleurs, de nos jours où la jeunesse dure au-delà des raisons économiques et sociales, les liens qui la rattachent aux adultes se sont démocratisés, tout particulièrement au sein de la famille où la figure de l'autorité s'est peu à peu estompée. Autrefois, l'autorité était contraignante, elle était l'expression d'un pouvoir coercitif et de domination qui prenait la forme du conflit intergénérationnel. Aujourd'hui, son érosion ne traduit pas un chaos mais signifie plutôt que le mécanisme démocratique étend son emprise aux relations familiales. Aussi, dans un contexte de déritualisation du passage à l'âge adulte, il reste aux adolescents de préparer leur entrée dans la vie, en négociant leur place avec des adultes bienveillants.

I. Les modes traditionnels d'entrée dans la vie adulte

Si l'enfance et l'adolescence se présentent aujourd'hui à nous comme des réalités évidentes, elles ne sont en définitive que les produits du siècle dernier. C'est, somme toute, assez récemment qu'elles sont devenues des périodes particulières de la vie auxquelles se rattachent des attitudes, des modalités de prise en charge et des lois différentes de celles qui concernent les adultes. L'émergence de ces notions d'enfance et d'adolescence, au regard des mutations anthropologiques des sociétés occidentales, s'est traduite par des classes d'âge fort différentes de celles des sociétés traditionnelles au sein desquelles le jeune était assez tôt responsabilisé, alors qu'aujourd'hui l'âge de responsabilité, après avoir été fixé à vingt et un ans a été ramené, en 1975, à dix-huit ans.

Le changement anthropologique réside dans l'évolution affectant l'enchaînement des étapes. Dans la société traditionnelle de l'Ancien Régime, l'intégration des jeunes était précoce. Leurs vies étaient assez tôt imbriquées à celles des adultes dans le travail, le partage des repas et la communion à l'église. La jeunesse ne se distinguait de la vie adulte que par la situation de dépendance économique qui la caractérisait. Les rituels qui marquaient la fin de l'enfance correspondaient à des rites d'admission directe dans l'âge adulte. Ainsi, la première communion (12/14 ans) autorisait le jeune à communier à l'église avec les adultes. De même, L'admission dans le groupe

des jeunes du village ou de la ville avait une fonction reconnue par le corps social. Il s'agissait de canaliser l'impatience, voire les comportements déviants des jeunes afin de leur permettre d'accéder au monde des adultes. Leur intégration sociale impliquait d'associer ces groupes de jeunes à l'organisation des fêtes religieuses ou laïques auxquelles furent assignées une fonction symbolique contribuant au maintien de l'identité collective. La société des adultes pouvait, par ces rites, mettre à l'épreuve la cohérence et la cohésion de ses normes collectives.

Avec la modernité introduite par la Révolution de 1789. cet équilibre va connaître progressivement une modification. L'entrée dans la vie adulte sera marquée par le passage de nouveaux rituels. L'émergence de l'État-nation et de la Patrie donne naissance au citoven, et inscrit ce dernier dans des rapports juridiques déterminés autour de droits et d'obligations. C'est ainsi que le service militaire et la scolarisation vont jouer un rôle de ciment autour de la figure de citoyen. Autrement dit, l'école et l'armée, au sein desquels l'adolescence ne se distingue pas encore, induisent deux évolutions dans les liens des jeunes à la société. D'un côté, la sortie de l'école communale, avec ou sans certificat d'étude, annonce l'entrée dans la jeunesse. De l'autre, le même processus s'accomplit avec la conscription dont l'issue sanctionne l'accès au monde de l'adulte. Avec ces rituels, la jeunesse accuse toutefois une certaine marginalisation par rapport au monde adulte. Un contrôle de son existence s'opère non plus directement par la communauté des adultes, mais par des institutions étatiques. De plus, ces processus s'avèrent porteurs d'inégalités sociales qui se révéleront par l'émergence de nouveaux statuts des jeunes, au regard des différences sociales. Ces catégories sociales, qui sont introduites dans la jeunesse, dessinent des étapes différentiées dans le mode d'accès à la vie adulte. Les jeunes des classes aisées, qui auparavant échappaient à la conscription, vont repousser par la suite le service militaire afin de poursuivre leurs études, à l'issue desquelles ils s'engageront dans la vie active et se marieront. Les jeunes ouvriers et paysans, quant à eux, rentrent à l'armée et dans le monde du travail, puis fondent une famille, relativement tôt.

II. Les nouveaux âges de la vie

3

C'est au cours du XIX^e siècle, dans un contexte de triomphe des modèles génétiques évolutionnistes, que l'enfance va s'imposer sous l'influence du corps médical, des psychologues et des psychanalystes, comme un âge de la vie marqué par l'éducation, la relation affective aux proches et le devenir adulte. Pour ce faire, il a fallu sortir l'enfant de la rue, l'arracher à l'usine, au champ et à la prison. Ainsi, peu à peu, l'enfant se détache, acquiert une forme d'existence qui lui est propre. On commence à le considérer comme une entité distincte de ses parents. L'histoire des attitudes de la société face à l'enfant est assez complexe. Philippe Ariès a analysé l'importance du XVII^e siècle dans la découverte de l'enfance. Il a montré l'évolution de cette perception de l'enfant, d'abord dans les milieux privilégiés, puis s'étendant progressivement à l'ensemble de la société. Les travaux qui ont suivi permettent de reconstituer une évolution du sentiment de l'enfance à l'époque moderne. Élisabeth Badinter, dans L'Amour en plus, considère le milieu du XVIII^e siècle comme l'époque charnière à laquelle se sont dessinés les contours de la famille moderne. Depuis, l'enfance est devenue elle-même un processus de responsabilisation et d'autonomisation qui se renforcera et se manifestera avec insistance à l'adolescence.

La figure de l'adolescence, quant à elle, va s'imposer à son tour progressivement au milieu du XX^e siècle. L'attention que lui portent les études sociologiques, puis les anthropologues et les psychanalytiques, fait d'elle un moment particulièrement délicat de la constitution de la personnalité, marqué par la maturation sexuelle, qui s'intercale en quelque sorte entre enfance et jeunesse, dessinant ainsi les contours d'une identité par lesquels elle établit ses rapports avec le monde adulte. L'adolescent apparaît comme celui qui grandit, entre l'enfant, « l'infans », « celui qui ne parle pas », « qui n'a pas la parole » et l'adulte, « adultus », celui « qui a grandi ». Pour Rémi Casanova, le processus adolescent est donc le processus de celui qui est en train de grandir, dans le domaine de la Parole, parole qui sera au fur et à mesure traduite en actes et écoutée légitimement. Le processus est abouti quand l'adolescent peut transmettre à son tour cette parole instituante. L'adolescent est donc « celui qui poursuit l'acquisition d'une parole instituante par un accroissement de ses compétences; le processus aboutit à la capacité à autoriser à son tour, le développement de ce processus ».

Les décennies qui vont suivre sont caractérisées par deux périodes, celle d'une croissance économique exceptionnelle et celle d'une massification de la scolarité. « Les Trente Glorieuses » vont asseoir le statut de la jeunesse dans un nouveau rapport à l'économie. Devenus une cible commerciale, les adolescents développent une sociabilité juvénile. Les modes de consommation et les pratiques culturelles de la jeunesse vont peu à peu remplir une fonction de canalisation de l'énergie et du dynamisme de la jeunesse. Dans beaucoup de pratiques de consommation culturelle et sportive, les jeunes jouent aussi avec les marges et les tabous (la drogue, le sexe, la violence, la vitesse, le danger...). Ils expriment le dépassement des normes sociales pour mieux dessiner les contours de leur identité et tester la nature des rapports qu'ils entretiennent avec les institutions, particulièrement la famille, l'école et la justice. La massification de la scolarité a connu deux étapes : celle survenue au début des années soixante avec l'accroissement de la population universitaire, affectant surtout les enfants des classes movennes et celle introduite par le collège unique en 1975. ouvrant massivement l'accès au collège et au lycée à la jeunesse ouvrière, peu préparée scolairement aux études secondaires. À la fin des années soixante-dix, cette massification de l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que l'explosion du chômage, constitueront les deux réalités qui vont retarder l'entrée dans la vie active. Une nouvelle catégorie va aussi naître, celle des jeunes adultes dont l'identité va se construire dans le rapport aux adultes et en particulier aux parents, entre indépendance morale et dépendance matérielle.

III. Droit de l'enfant, justice des mineurs

Parallèlement à ces évolutions s'amorce, autour d'une conscience collective liée aux crimes contre l'humanité provoqués par la seconde guerre mondiale, un mouvement international en faveur des droits de l'homme en général et, des droits de l'enfant en particulier. Peu à peu l'enfant, au sens juridique du terme, c'est-à-dire le mineur âgé de moins de dix-huit ans depuis l'abaissement de l'âge de la majorité, est perçu, au plan du

droit, comme une entité autonome, distinct de ses parents. Progressivement la notion d'intérêt de l'enfant s'impose dans les domaines législatif et judicaire. Le concept d'intérêt de l'enfant a servi à cristalliser une nouvelle perception de l'enfant comme personne à part entière, ayant des besoins particuliers auxquels il fut répondu par des textes législatifs, des institutions, et des modes d'interventions spécifiques. Ce concept, qui n'a trouvé de définition qu'avec la loi de mars 2007 relative à la réforme de la protection de l'enfance, a longtemps favorisé une discrétion administrative et judicaire relativement large permettant à tout un chacun, de faire prévaloir ses opinions comme critère valable de décision. C'est dans ce contexte qu'une politique publique de la protection judicaire et administrative des mineurs prendra forme par les ordonnances de 1945 et 1958, en s'appuyant à la fois, sur une conception paternaliste du rôle de l'État par l'intermédiaire d'une nouvelle figure judiciaire, celle du juge des enfants, et sur une approche clinique des déviances juvéniles, tenant compte des difficultés sociales et psychologiques des enfants. Difficultés que l'État se donne pour mission de corriger, en se substituant à l'autorité paternelle plus ou moins défaillante. Avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, qui a eu le mérite de préciser la portée de cette notion d'intérêt supérieur de l'enfant dans les différents domaines de son existence, la notion d'accès au(x) droit(s) se constitue petit à petit comme un cadre de référence éducatif qui fait lien entre les divers intervenants : représentants légaux, magistrats, éducateurs, mais aussi avocats et associations. Pour Philippe Milburn, ce n'est plus la personnalité du mineur qui est mise en avant pour sa réadaptation, c'est le mineur qui prend connaissance d'informations sur la valeur du droit et la manière dont il peut se l'approprier comme instrument d'intégration dans la société. Là où la notion de personnalité renvoyait à une conception du jeune comme objet de connaissance et d'intervention éducative, « celle d'accès au droit considère le mineur comme sujet connaissant, capable de s'approprier le sens des valeurs sociales, et donc comme partenaire de l'action judiciaire et éducative ». L'enfant n'est plus percu comme un adulte imparfait mais comme une personne dotée de besoins spécifiques auxquels sont rattachés des droits particuliers. Une nouvelle norme apparaît ainsi, fondée sur la responsabilisation de l'enfant avec, comme point d'appui, son autonomie et sa parole.

Avec la crise économique et les effets qu'elle engendre (pauvreté, précarité, chômage, inégalités sociales, primauté des devoirs sur les droits...), cette conception de l'accès au(x) droit(s) se voit confrontée à la croissante petite et movenne délinquance, émanant des zones urbaines désaffiliées et « désinstituées », (vols, violences, incivilités) par laquelle s'installe durablement une insécurité polymorphe. Celle-ci va peser lourdement dans les politiques publiques et infléchir les politiques judiciaires, en contribuant à accentuer l'exigence politique d'une action pénale effective à l'égard de catégories les plus vulnérables de la jeunesse. Au cours de ces dix dernières années, de nombreux rapports et textes réglementaires et législatifs, construits sous l'angle exclusif de la défiance, de l'insécurité, et de l'exclusion, ont eu pour visée la remise en cause de la spécificité de la justice des mineurs afin de la rapprocher de celle des majeurs :

- défiance à l'égard des tribunaux pour enfants ;
- remise en cause du statut de la minorité ;
- projet de renvoi du jugement des mineurs récidivistes de plus de 16 ans par le tribunal correctionnel des majeurs...

De ce fait, le concept de responsabilité s'est imposé progressivement comme catégorie centrale de l'action pénale en direction des mineurs. Le pouvoir politique s'est ensuite saisi de cette thématique, en produisant des politiques publiques qui mettent l'accent sur le processus de responsabilisation.

IV. Identités contemporaines de l'adolescence

Le concept d'adolescence s'inscrit dans une relativité historique dans la mesure où, selon Philippe Ariès, « jusqu'au XVIII^e siècle, l'adolescence se confondait avec l'enfance » ; ce qui autorisait à parler alors jusque-là d'une « époque sans adolescent », alors que toujours, selon lui, l'adolescence, au XX^e siècle, était devenue au contraire l'âge « favori » et « privilégié ». La relativité historique s'accompagne d'une relativité psychosociologique dans le sens où la signification et les limites de l'adolescence varient selon le statut social et d'un

individu à un autre ; relativité juridique également au regard de l'absence du concept d'adolescent dans les textes législatifs. enfin relativité sociologique renvoyant l'adolescence à une construction sociale. La jeunesse ne serait qu'un mot, pour paraphraser Pierre Bourdieu. Par cette phrase, le sociologue soulignait que la jeunesse ne pouvait être une catégorie d'analyse sociologique dans la mesure où sont désignés, sous le même vocable de « jeunes », des individus qui vivent dans des univers sociaux qui n'ont pratiquement rien de commun. Il n'en demeure pas moins que la compréhension de la jeunesse implique un regard pluriel. Qu'on l'évoque en terme de maturité mettant en avant les fondements physiologique et psychologique ou qu'on la renvoie à une construction sociale qui aurait seulement des incidences sur le plan psychique, la condition adolescente n'est pas constitutive d'un problème spécifique. La question adolescente ne peut être réduite à un unique champ de savoir. L'adolescence est à la fois une réalité physiologique. psychologique, pathologique, sociale ou juridique. Elle est, le plus souvent, vécue comme un passage plutôt qu'une rupture entre la dépendance nécessaire de l'enfant et l'autonomie de l'adulte. Dans ce passage à l'âge adulte, les adolescents ne disposent que de quelques années pour vivre la mutation, les apprentissages dans un même temps, les investissements autant face à la réalité quotidienne que dans l'intériorité de leur imaginaire. Chaque adolescent vit ces expériences de manière singulière. L'adolescence exprime davantage un processus qu'un état. C'est avec cette précaution qu'il importe d'avancer les quelques éléments constitutifs d'une possible identité plurielle se rattachant à cet âge de la vie.

C'est ainsi que l'adolescence, comme production contemporaine de l'histoire, a consolidé sa définition dans les apprentissages de l'agir, de l'affect et de la pensée orientés vers le sentiment d'être un adulte en devenir. Les années adolescentes sont si variées qu'on a différencié le début, le milieu et la fin : L'adolescence comme âge de passage, c'est-à-dire non seulement une traversée d'un point à un autre, mais aussi une turbulence. Passage de l'enfance à l'âge adulte, d'un continent plus ou moins connu à un monde incertain, passage du *un* au groupe. Âge du tâtonnement, de l'expérimentation, prenant appui sur la conscience d'une capacité d'agir, d'avoir prise sur la réalité. Ce sont souvent des allers et venues, des retours en arrière, des

dialectiques, des ruptures, des discontinuités, des transformations de forme, tant du corps que de la pensée.

Dans une société qui valorise la jeunesse, celle-ci est incitée à expérimenter le plus longtemps possible. Ces moments dans la vie des jeunes, où l'on tente tant bien que mal de se lancer dans la vie active, sont des moments imprécis, fluctuants, car les jeunes ne partent plus comme dans le passé pour travailler, fonder une famille et ne plus revenir. Désormais, ce sont des allers et retours entre le fover familial et l'extérieur. La prise d'autonomie est très délicate entre insertion professionnelle, départ du cadre familial et fondation d'une famille. Ces tâtonnements relèvent de l'initiation admise. Tous expriment une liberté enviable et encouragée. L'âge adulte, c'est le sérieux et les contraintes. Les jeunes ont donc des sentiments ambivalents: ils souffrent de ne pas devenir grands plus vite mais se satisfont des marges de manœuvres de liberté liées à leur âge. Certains jeunes peuvent continuer des études afin de ne pas devenir adulte trop tôt. Sur le plan conjugal, c'est la même chose : l'évolution des mœurs et l'amélioration de méthodes contraceptives font qu'ils peuvent multiplier les expériences avant de former un couple stable.

Par ces mouvements, l'adolescent exprime un besoin très fort d'autonomie, pas nécessairement pour faire ce qu'il veut ou se débrouiller tout seul, mais pour se sentir maître de soi. Il possède son propre système de valeurs et de normes issues de ces mouvements de construction et de rupture. Inversement, toutes les règles, les normes, les réalités qui l'entourent appaprovisoire l'adolescence L'incertitude l'adolescent se rattache au sentiment d'une perte et d'une séparation. L'adolescent sait qu'au bout du compte il devra quitter son monde, se détacher de lui. Il s'agit en définitive de prendre place; c'est une nécessité sociale pour l'adolescent dans son cheminement vers l'âge adulte. Cette nécessité passe par un jeu de confrontation avec les institutions, particulièrement avec la famille qui en accepte plus ou moins les modalités. Les adolescents sont donc contraints de devenir autonomes mais en se différenciant de leurs parents et des adultes représentant les autres institutions qui les prennent en charge (école, fover éducatif...). Devenir adulte implique une séparation, qui n'est pas rupture, qui n'empêche pas la rencontre avec d'autres adultes moins impliqués affectivement, et pouvant en même temps apporter une ouverture vers des univers différents de ceux de la famille et du monde scolaire.

Si les étapes traditionnelles qui caractérisent le passage à la condition adulte restent les mêmes depuis bien des décennies et sont peu contestées (fin des études, emploi, départ du foyer familial, vie en couple, maternité/paternité), néanmoins, pour la majorité des jeunes, cette entrée intervient plus tardivement. Les jeunes franchissent donc plus tard, et sur une période plus longue, les différentes étapes caractérisant l'entrée dans la vie adulte. Si l'on devient un adulte plus tard, néanmoins on le devient différemment. Toutefois, cette quête d'autonomie se heurte plus ou moins à des tensions familiales selon les milieux sociaux. Si, dans certaines familles de classes populaires, elle peut être source de conflits violents et parfois de rupture, une certaine tension est tolérée assez tardivement dans les classes moyennes et plus tardivement encore dans les milieux davantage aisés. Dans tous les cas, ces rapports attestent de la modification des relations parents/enfants liée à la construction de ces nouvelles identités contemporaines singularisant les adolescents dans les sociétés occidentales.

Si la majorité des jeunes passent sans dilemme dans l'âge adulte, en étant portée par un sentiment de confiance par leur famille, leur entourage ou leurs pairs, certains autres éprouvent la nécessité de se bricoler des rites personnels de passage, à contre courant de la société qui cherche à les prévenir. Utilisant le corps pour affirmer une identité différenciée, ou jouant avec la mort pour se sentir « survivant » et conquérir le droit à exister, le recours à des conduites à risque vise à effacer les frontières entre les générations en exprimant ainsi une volonté des adolescents d'être dans le mimétisme des adultes. Les adolescents sont, en effet, dans le paradoxe de se différencier tout en étant comme les autres. Or, à l'adolescence, l'écart entre la conscience du risque et l'imaginaire du risque est très grand. Transgresser la loi, déjouer la police, ... tout cela relève souvent du jeu qui n'est pas toujours accepté et qui parfois tourne mal.

Ces mutations n'ont pas seulement produit de nouvelles normes sociales, elles ont contribué à codifier les rapports entre les jeunes et les institutions. La demande croissante d'autonomie se confronte au fonctionnement des institutions qui ont du mal à s'adapter à la transformation des aspirations

des jeunes. D'où un malaise qui se traduit par des crises et des phénomènes de rupture qui affectent les liens traditionnels de régulation des conflits. Du côté de la famille, la démocratisation des relations en son sein s'exprime selon des modalités qui tiennent compte de la singularité des situations sociales, économiques ou culturelles.

V. La « démocratie » familiale

La première instance de fabrication de l'individu demeure la famille, celle-ci connaît un état d'effritement et de désintégration des rôles traditionnels. Cette désintégration exprime la poussée des individus vers l'autonomie contenant des germes d'une émancipation. Pour autant, la pluralisation des modèles familiaux ne produit pas de fracture sociologique séparant les mariés des concubins ou les familles monoparentales des familles recomposées. Les mêmes personnes peuvent se trouver, selon les étapes de leur vie, dans l'une ou l'autre de ces situations. Les nouvelles recompositions ne sont en rien des modèles alternatifs mais des séquences du cycle de la vie familiale. Ou'elle que soit sa configuration, la famille reste un groupe social particulier. Elle continue, avec sa singularité, à prendre en charge une dimension spécifique de l'expérience humaine. Elle assure, dans la continuité, le croisement de multiples liens humains, ceux du couple, de la filiation et de l'intergénérationnel. Malgré les secousses qui l'ont traversée ces trente dernières années, c'est encore à travers ces liens que se construit, tant bien que mal, l'identité subjective de chacun de ses membres et particulièrement de l'enfant.

Le modèle familial institué par le Code Napoléon de 1804 reposait sur des rapports inégalitaires, hiérarchiques et autoritaires. Il a connu de profonds bouleversements par la succession des réformes à son endroit. Sans en faire l'historique, rappelons simplement parmi d'autres, la loi sur la filiation du 3 janvier 1972, celle du 22 juillet 1987 instituant la possibilité de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, celle du 8 janvier 1993 instituant un juge aux affaires familiales ou, plus récemment, la loi du 4 mars 2002 sur la réforme de l'autorité parentale et l'assistance éducative (Décret 2002). Désormais, le lien du couple est tenu de composer avec l'égalité des sexes et la personnalisation de l'enfant. La pré-

gnance des droits de l'homme reconnaissant la femme et l'enfant comme sujets de droit ne traduit pas uniquement des réponses aux attentes des personnes, ni un relâchement des contraintes de la vieille morale familiale à l'égard d'une société permissive. Pour Jean Carbonnier, le but était d'établir le bonheur des individus : « La famille est moins une institution qui vaudrait par elle-même qu'un instrument offert à chacun pour l'épanouissement de sa personnalité. Que s'estompe le droit de la famille, parlons plutôt d'un droit de l'homme (et de la femme) à la famille : c'est une forme de droit au bonheur implicitement garanti par l'État ». C'est dire, à la suite de la réflexion d'Irène Théry, à quel point « la famille n'est pas une petite démocratie, mais d'abord "l'autre" de la démocratie ». Abordant la crise que traverse notre perception de l'enfance soumise au régime de l'égalité, Alain Renault constate que les relations au monde de l'enfance n'ont jamais paru si problématiques. La question touche à la dynamique démocratique. La liberté étant devenue la pierre angulaire de l'éducation, l'esprit du contrat et de son corolaire la négociation ont pleinement imprégné les relations entre les parents et leurs enfants. C'est avec cette réalité que bon nombre d'adultes se confrontent au quotidien avec plus ou moins de bonheur, voire de désarroi pour certains.

D'un côté, l'enfant est porteur de droits, il est perçu comme notre « égal » et notre semblable. L'unique relation d'autorité n'est plus de mise, car il faut compter désormais sur son adhésion. De l'autre, il ne demeure pas moins un être fragile, vulnérable, qui demande attention et protection. Il est donc difficile de lier cette dissemblance qui rappelle que le régime de l'égalité se heurte à ses limites et que la crise viendrait de la difficulté à conjuguer ces deux composantes de notre perception de l'enfant. Néanmoins, ce paradoxe ne fait que se creuser.

Certains parents ont peur de ne pas être à la hauteur, tellement la pression sociale d'un modèle idéal d'éducation pèse sur leur fonction. Ce sentiment favorise la perte (ou fragilise) les repères. Autour de l'enfant se crée alors une obsession qui perturbe certains parents, de crainte d'échouer dans leur éducation. Dans cette situation, certains parents se heurtent à une impasse dans la recherche d'une « bonne pratique » tellement idéalisée qu'elle en vient à entacher de culpabilité l'exercice de l'autorité parentale par manque supposé de compétence. La

démocratisation des rapports au sein de l'institution familiale ne va pas non plus de soi pour l'enfant dans l'apprentissage des limites de sa liberté. D'un côté, la disparition de nombreux interdits s'accompagne d'une plus grande exigence, voire de revendication de l'élargissement de l'espace d'autonomie de l'enfant. De l'autre, pèse sur lui, bien plus qu'auparavant, le poids de l'investissement parental notamment dans sa scolarité. Ainsi, l'attachement de la famille à la réussite sociale fait de l'institution familiale l'espace d'intégration de plus en plus subtil et contraignant, au sein duquel l'enfant est censé trouver son épanouissement. Certaines familles composent. Chez d'autres, la précarité économique instaurée par le chômage durable des parents provoque la hantise d'un avenir incertain pour les membres de la famille et accentue parfois la dislocation des liens affectifs et des solidarités. De ce fait, c'est souvent à travers l'enfant que les institutions (police, justice, travail social) interfèrent dans l'espace familial pour réguler les rapports ou sanctionner les conduites répréhensibles à son égard.

Ces mutations n'ont pas seulement produit de nouvelles normes sociales codifiant les rapports entre l'enfant et les parents, elles ont également fait surgir de nouveaux risques pour les individus et le lien familial. Toutefois, le souci de l'éducation des enfants va de pair avec le désarroi profond sur les fondements et les modalités de la transmission générationnelle. Mise à mal par la crise économique, il faut se garder de la tentation de faire porter à la crise de certaines familles la responsabilité de phénomènes comme la délinquance des mineurs dont la responsabilité est aussi collective et sociale.

VI. Une fonction miroir

Il semble que la jeunesse remplisse une sorte de « fonction miroir » pour les sociétés incertaines de leurs valeurs et qui tentent de se rassurer, soit en les affirmant avec autoritarisme, soit en faisant endosser aux jeunes le poids des inquiétudes du monde adulte, d'où en partie les effets de dramatisation qui entourent les discours sur les conduites juvéniles. Il y aurait ainsi crise de l'autorité et de la transmission dans la

famille, éclatement des repères au sein de cette même institution, crise de légitimité des institutions étatiques qui ne sont plus en mesure de contribuer à la cohésion sociale. L'ordre (ou l'ordonnan-cement) social se trouverait donc fragilisé. Les forces qui permettaient de relier les individus entre eux ne garantissent plus le lien de chaque individu à la collectivité. Les jeunes ne sont plus ce groupe stable, pas plus que la famille. Ils n'éprouvent plus les mêmes sentiments, n'adhèrent plus aux mêmes valeurs. Ils constitueraient, de ce fait, un groupe qui n'est plus porté par une représentation collective. Dans les sociétés traditionnelles, la conscience collective dicte les consciences individuelles. Ces dernières sont comme entièrement soumises aux sentiments et aux croyances communes. Bref, l'individu s'efface devant le collectif. Dans les sociétés modernes, la conscience collective remplit un rôle de plus en plus réduit face à la prégnance de chaque conscience individuelle sur chacun des hommes. Nous serions dans un état d'anomie, cet état de société propre au dérèglement des passions, où le moi individuel impose son règne tyrannique à l'ordre collectif. De l'autre, à en croire certains, l'effort n'est plus à la mode. Ce qui est discipline est dévalorisé au bénéfice du culte du désir et de son accomplissement immédiat. Contre cet individualisme ayant conféré un pouvoir sans limite à l'individu narcissique et égoïste, il faut refonder une morale collective, notamment dans la famille et l'école, afin de freiner les effets de l'individualisme et d'assurer le retour d'une nécessaire discipline. Celle qui, de l'Antiquité à aujourd'hui, en passant par Jules Ferry, s'impose dans les relations à l'adulte, sans éprouver la nécessité d'en discuter les bases philosophiques, lesquelles sont suffisamment solides dans leur fondement pour contribuer à la cohésion sociale.

Penser la jeunesse en termes de déficit, de laxisme ou de dangerosité amène à des impasses, à des confrontations qui expriment une incapacité à se représenter les changements qui relèvent davantage d'évolutions que de ruptures tant à l'endroit des jeunes que des adultes. Car les jeunes ne vivent pas une mauvaise passe : ce sont des mutants, pourrait-on dire. Ils ont une capacité maximale d'adaptation au temps présent. Ce sont des prescripteurs de tendance. Les adultes, qui n'ont plus cette capacité, ont parfois du mal à suivre l'expérimentation des adolescents, pour le meilleur (la créativité, l'imagination, ...) mais

aussi parfois pour le pire, ce qui peut expliquer les conduites à risque.

Le processus de socialisation inscrit désormais les jeunes dans une multiplicité de références. Si la famille conserve une fonction socialisante irremplaçable, elle n'est plus seule à préparer à « la vie ». D'autres institutions ont pris le relais. Ce transfert fonctionnel s'accompagne, de manière non avouée, d'un transfert d'autorité. Aujourd'hui le rôle de la famille consiste à favoriser l'accès de l'enfant aux structures de l'existence sociale. L'inscription du jeune dans une diversité de groupes sociaux contribue au développement de sa personnalité, de sa maturité. Dès lors, la famille n'apparaît plus comme l'unique instance productrice de repères et de transmission de valeurs. Elle est, dans certaines situations, délégitimée par ces nouveaux espaces de socialisation.

Avec la montée d'une crise économique de longue durée, exacerbant les liens affectifs, des effets contradictoires se développent au plan des solidarités intergénérationnelles. Celles-ci sont davantage activées, appelant ainsi leur renforcement, et, en même temps, la précarité tant des parents que de leurs enfants ne permettent pas toujours d'y répondre. De ce fait, à défaut d'un secours financier, les parents et enfants déploient d'autres formes de solidarité.

Le mode d'accès à l'âge adulte est lui aussi en évolution. Hier, l'entrée dans la vie adulte obéissait au modèle de l'identification où les jeunes s'inscrivaient dans la reproduction de la trajectoire de leurs parents ou de leur milieu social. Aujourd'hui, la préparation à l'âge adulte s'appuie davantage sur l'expérimentation par laquelle ils construisent leur identité et leur statut. Toutefois, cette construction ne possède pas les mêmes caractéristiques pour tous les jeunes. Pour certains, elle se déroule sans entrave, pour d'autres, les réalités économiques en retardent le déroulement. Sa prolongation est alors plus subie que choisie.

La vocation de l'adolescence est de quitter l'enfance et prendre place dans le monde adulte. Cette vocation correspond au mouvement d'implications et de prise de responsabilités au sein de l'espace adulte. Or, en fonction des époques, il est plus ou moins difficile d'occuper ces places et ces espaces. Lorsque les adultes se méfient de la jeunesse, il devient difficile de devenir adulte en raison des difficultés à trouver et à prendre place.

Entrer dans la vie adulte, c'est franchir des étapes sociales introduisant aux rôles adultes. Reste à savoir ce que signifie être adulte. Dans un monde instable où les rôles, les fonctions et les statuts traditionnels subissent des évolutions, l'adulte est celui qui fait une place, favorise la transmission en permettant à l'adolescent de s'inscrire dans un processus de double autorisation qui consiste à être autorisé et à s'autoriser. C'est sans doute la condition pour instituer de nouveaux rapports fondés sur *l'autonomie*, à même de contribuer à l'émergence d'un nouvel étayage du processus identificatoire à l'endroit des institutions socialement instituées : famille, école...

Références bibliographiques

Philippe Ariès, L'Enfant et la famille sous l'Ancien Régime, éd. le seuil, Paris, 1973.

Pierre Bourdieu, *Question de sociologie*, éd. de Minuit, Paris, 1980.

Éric Deschavanne, Pierre-Henri Tavoillot, *Philosophie des âges de la vie*, éd. Grasset, Paris, 2005.

François Dubet, *Le Déclin de l'institution*, éd. Le Seuil, Paris, 2002.

Rémi Casanova, Alain Vulbeau, *Adolescence, entre défiance et confiance*, éd. Presses Universitaires de Nancy, 2008.

Cornélius Castoriadis, *L'Institution imaginaire de la société*, éd. Le Seuil, Paris, 1975.

Jean Carbonnier, *Essai sur les lois*, éd. Defrenois, Paris, 1979. Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse, l'entrée dans la vie adulte*, éd. Armand Colin, Paris, 2001.

Thierry Goguel d'Allondans, *Rites de passage : d'ailleurs, ici, pour ailleurs,* éd. Éres, 1994.

Georges Lapassade, *L'Entrée dans la vie. Essai sur l'inachèvement de l'homme*, éd. de Minuit, Paris, 1978.

Philippe Milburn, Quelle justice pour les mineurs? Entre enfance menacée et adolescence menacante, éd. Éres, 2009.

Irène Théry, *Le Démariage. Justice et vie privée*, éd. Odile Jacob, Paris, 2001.

Irène Théry, Couple, Filiation aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée, éd. Odile Jacob, Paris, 1998.

Alain Renault, *La Libération des enfants, contribution philoso-phique à une histoire de l'enfance*, éd. Bayard/Calmann-Lévy, 2002.

Arnold Van Gennep, Les Rites de passage : étude systématique des rites, éd. A. et J. Picard, Paris, 2000.